



RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT D'APT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
SÉANCE DU SÉANCE DU 12 MARS 2026  
-----

Membres en exercice	Quorum	Présents	Pouvoirs
10	6	9	-

<p><b><u>Objet de la Délibération</u></b></p> <p>Budget annexe « Activités de loisirs et professionnelles » : Approbation du Budget Primitif de l'exercice 2026</p> <p style="text-align: center;">-</p> <p><b>DÉLIBÉRATION</b> N°2026-CM1203-7</p>	<p>L'an deux-mille-vingt-six, le douze mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Murs, convoqués le vingt-six février de la même année, se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint, Christian MALBEC.</p> <p><b><u>Présents</u></b> : M. Patrick ACHARD, M. André BRIEULLE, M. Philippe BOUYGES, Mme Laure COELHO-COSTA, Mme Patricia HAESEVOETS, M. Christian MALBEC, Mme Catherine NOLLET, Mme Marie-Ève PETIT-DE-LA-RHODIERE et M. Bruno VAYSON DE PRADENNE</p> <p><b><u>Absents</u></b> : M. Xavier ARENA</p> <p><b><u>Secrétaire de séance</u></b> : Mme Patricia HAESEVOETS</p>
---	--

M. le Président de séance présente aux membres du Conseil municipal la proposition de Budget Primitif du budget annexe « Activités de loisirs et professionnelles » pour l'exercice 2026, dont les éléments principaux se résument comme suit.

Il rappelle également l'application de la fongibilité des crédits sur la M4 depuis le 1er janvier 2026 : l'instruction comptable et budgétaire M57 permet enfin de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections



(article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET		239 019,76	81 631,43
		+	+
REPORTS	RESTES À RÉALISER DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	-	-
	RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ (002)	-	157 388,33
		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>239 019,76</b>	<b>239 019,76</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET		576 945,21	441 839,76
		+	+
REPORTS	RESTES À RÉALISER DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	7 492,52	-
	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001)	-	142 597,97
		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>584 437,73</b>	<b>584 437,73</b>

<b>TOTAL DU BUDGET</b>		<b>823 457,49</b>	<b>823 457,49</b>
------------------------	--	-------------------	-------------------



**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**ayant ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,  
à la majorité des suffrages exprimés,**

**ADOpte** le Budget Primitif du budget annexe « Activités de loisirs et professionnelles » pour l'exercice 2026, par chapitre en fonctionnement et par opération et chapitre en investissement, conformément aux articles L 2312 et L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**AUTORISE M. le Maire** à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections,  
**PRÉCISE** que le Budget Primitif du budget annexe « Activités de loisirs et professionnelles » élaboré pour l'exercice 2026 est signé par l'ensemble des membres du Conseil municipal participant à la présente délibération.

**Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,**

**Votes pour :** 8  
**Votes contre :** 1  
**Abstentions :** 0

**Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,**

**la Secrétaire de Séance**

**Patricia HAESEVOETS**

**le Président de séance**

**Christian MALBEC**